

Décret

Générale

colonial

## Décret n° 809/SLAG fixant les attributions du service météorologique des armées et du directeur technique de la météorologie des armées.

n° 809/SLAG

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
16 juin 1975

Numéro JO  
n° 15 du 10/08/1975

Date du numéro  
10 août 1975

### VISAS

Le Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas, Vu l'article 42 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas et l'article 5 du décret n° 68-146- du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce territoire.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Est promulgué dans le Territoire français des Afars et des Issas, le décret n° 75-488 du 16 juin 1975 fixant les attributions du service météorologique des armées et du directeur technique de la météorologie des armées.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le texte promulgué au Journal officiel du Territoire et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation le Haut-Commissaire adjoint, JEAN FROMENT.